

## **Commentaires du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick sur le statut actuel de la politique culturelle – Novembre 2002**

L'introduction réussie de la politique culturelle au Nouveau-Brunswick au début de l'année fournit une possibilité d'améliorer la qualité, l'appréciation du public et la viabilité à long terme des activités des arts et du patrimoine dans la province. Les réunions périodiques du groupe de travail sur la politique culturelle seront utiles pour maintenir ce processus sur la bonne voie. Avantage non négligeable, ils aideront le Conseil des arts et le Secrétariat à la culture et aux sports à démontrer à la province que l'investissement de nouveaux fonds dans les arts et le patrimoine donnent des résultats très positifs.

Les commentaires suivants résument ce que je pense du statut actuel de la politique culturelle, des initiatives qu'elle a permises et de ses perspectives d'avenir.

### **Nouvelles subventions reçues en 2002-2003**

Le Conseil a modifié son budget pour l'AF02-03 en juin 2002, après avoir appris qu'il recevrait 25 000 \$ de moins que prévu. C'est-à-dire que sur les 150 000 \$ annoncés par le Premier ministre en février, le Conseil n'a reçu que 125 000 \$. Les 25 000 \$ restants ont été reçus sous la forme de subventions déjà promises à la Conférence de l'espace culturel Atlantique. D'une certaine manière, le Conseil des arts a reçu les mêmes fonds deux fois, ce qui explique le manque à gagner.

Voici ce que nous avons fait des nouvelles subventions. En 2002-03, le Conseil a augmenté le nombre de subventions disponibles par l'entremise de ses programmes de financement de base :

- Création-Documentation – augmenté de 40 000 \$ à 268 000 \$ par an
- Artistes de la relève - augmenté de 12 000 \$ à 72 000 \$ par an
- Arts sur invitation - augmenté de 8 000 \$ à 40 000 \$ par an
- Artistes en résidence - augmenté de 10 000 \$ à 80 000 \$ par an
- Programme de présentation - augmenté de 18 000 \$ à 86 000 \$ par an
- Bourses d'études en arts/Développement professionnel - augmenté de 20 000 \$ à 70 000 \$ par an

De plus, 5 000 \$ ont été réservés comme fonds de lancement pour la recherche et l'élaboration de nouveaux programmes.

Total de l'augmentation des dépenses de programmes : 103 000 \$ (19% d'augmentation).

Finalement, 21% des nouveaux fonds ont été affectés aux frais d'administration, c'est-à-dire le taux établi par le plan d'action stratégique du CANB de 2000-2003. Ce chiffre comprend les 22 000 \$ restants sur les 125 000 \$ reçus.

## **Plan stratégique du CANB**

Le CANB élabore actuellement un Plan de gestion stratégique et un plan d'initiatives pour 2003-2006. Nous effectuons cette planification largement dans le contexte des diverses soumissions que nous avons faites dans le processus de la politique culturelle au cours des deux dernières années. Comme vous pourrez le voir dans le tableau des initiatives que le Secrétariat à la culture et aux sports vous a envoyé, la plupart des initiatives envisagées par le Conseil des arts pour la première année sont soit achevées soit en cours. (Certaines de ces initiatives, comme la Conférence de l'espace culturel Atlantique et le Programme pilote des arts autochtones ont été financées par le Conseil des arts avec la réserve des initiatives spéciales du Fonds de fiducie pour le développement.) Notre planification actuelle se concentre sur 2003-2004—l'année finale du mandat de la politique culturelle —et sur la période de deux ans qui suivra.

### **Politique culturelle – Plan d'initiatives**

Pour faciliter la lecture, nous discuterons de nos priorités pour les périodes 2003-2004 et 2004-2005 sous les quatre titres utilisés dans le document de la politique culturelle :

1. La culture dans la vie quotidienne des Néo-Brunswickois
  - a. Financement des organisations professionnelles des arts : le Conseil des arts continue à s'inquiéter du manque d'entente de financement autonome et de mécanisme approprié de révision par les pairs qui entraîne la stagnation à long terme du financement de base des organisations professionnelles des arts.
  - b. Éducation artistique et sensibilisation du public : le Conseil des arts doit évaluer le rôle qu'il peut jouer dans l'amélioration de l'éducation artistique de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et aux niveaux post-secondaires. Nous savons que le Conseil considère cette initiative comme une priorité primordiale qu'il faudra respecter au cours des prochaines années dans la recherche, les programmes et le financement. Cette priorité implique un changement dans le système d'éducation ainsi que dans les interactions avec la communauté artistique. Les questions clés liées à ce titre sont les suivantes : développement de l'audience, développement des ressources humaines culturelles, sensibilisation aux arts autochtones et accès dans les bibliothèques aux œuvres des auteurs du N.-B. Ces questions qui se posent au secteur des arts se posent également au secteur du patrimoine.
2. Artistes professionnels / professionnels de la culture
  - a. L'art dans les lieux publics : L'absence du 1% pour les programmes artistiques ou autres initiatives semblables appauvrit systématiquement nos édifices et nos espaces publics au Nouveau-Brunswick. Le plan

d'initiatives de la politique culturelle charge le Conseil des arts de formuler des recommandations à cet égard.

- b. Infrastructure: une étude qui décrit l'infrastructure culturelle du Nouveau-Brunswick et un cadre pour guider le développement des facilités culturelles.
- c. Législation sur le statut des artistes : l'adoption récente de la législation sur le statut des artistes au Saskatchewan exige l'exécution d'une étude pour évaluer son applicabilité au Nouveau-Brunswick.

### 3. Patrimoine collectif

- a. Politique de conservation de l'héritage artistique (GB, MNB, GAUM, CANB), y compris des artefacts sonores et numériques. Cette question a été soulevée sans jamais être vraiment incluse dans le processus de la politique.

### 4. Industries culturelles

- a. Programme de développement professionnel des artistes établis : Le comité des programmes et des jurys du Conseil des arts fera des recommandations sur ce programme.

## **Indicateurs de rendement**

J'aimerais que des indicateurs de rendement de base soient mis en place pour

- fournir des preuves solides qui nous permettront de demander davantage d'investissements dans ce secteur.
- permettre de raffiner le plan d'initiative grâce à leur analyse.

Plusieurs indicateurs clés :

- Succès dans la réception de fonds de ministères et d'organismes fédéraux (par rapport aux autres provinces).
- Augmentation du financement provincial des organisations des artistes et des arts professionnels.
- Proportion de ce financement par rapport à celui des industries du patrimoine et de la culture.

- Augmentation au niveau municipal du financement des arts et de l'élaboration de politique :
  - financement des artistes / des professionnels de la culture
  - nombre des politiques culturelles municipales
  - nombre des agents culturels municipaux
  - nouvelles installations
  - rénovations des installations existantes
  
- Nombre des projets artistiques subventionnés.
  
- Augmentation du niveau des subventions moyennes.
  
- Augmentation des projets interdisciplinaires et des nouvelles techniques.
  
- Augmentation des activités dans les régions rurales.
  
- Statistiques d'audience (par secteur et par sous-région).
  
- Stocks de livres des bibliothèques (stock global et stock d'auteurs du N.-B.)
  
- Réduction de la proportion de dettes des organisations culturelles.
  
- Sondages d'opinion publique.
  
- Augmentation du tourisme culturel.
  
- Augmentation des exportations culturelles.
  
- Expansion ou adjonction d'ententes de coopération.
  
- Augmentation des échanges internationaux d'artistes.

Il ne s'agit pas là d'une liste exhaustive, mais elle fournit quelques directions pour la collecte des données qui soutiennent la politique.

## **Conclusion**

En ce qui nous concerne, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick devrait continuer à maximiser l'impact positif de la politique culturelle. Et, ce faisant, il devrait faire savoir aux artistes que leur «performance», en termes de qualité, de visibilité et d'engagement, pendant cette période est capitale pour pouvoir réclamer une augmentation plus importante des subventions. Il devrait également encourager le Secrétariat à faire, avec nous ou de lui-même, des évaluations qui nous fournissent les données empiriques dont nous avons besoin pour demander ces augmentations. Une partie de ces mesures devrait

être la divulgation régulière des dépenses effectuées avec les fonds de la politique culturelle au sein de la Direction du développement des arts, de la Direction du patrimoine et du Musée du N.-B.

En dépit des reculs et de la lenteur des progrès dans certains domaines, je suis en général satisfait des progrès accomplis jusqu'à maintenant et j'espère que ces renseignements vous aideront à vous préparer aux discussions avec le groupe de travail.